

Commission permanente du 9 avril 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue au centre VSF Sports de l'ADA Blois Basket 41 ce jeudi 9 avril, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné 32 dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », le soutien aux communes, ainsi que les politiques culturelle et sportive. Suite aux différents votes, les élus se sont exprimés sur le sujet de la révision de la carte scolaire, puis ont visité le centre. Ce dernier a en grande partie pu voir le jour grâce au soutien du conseil départemental – partenaire officiel et historique de l'ADA Blois Basket 41 –, qui a acquis et mis à disposition le site via un bail emphytéotique en mars 2021.

« Le 41 en bonne santé »

L'accès aux soins étant toujours particulièrement dégradé en Sologne (le territoire compte environ un médecin pour 1 500 habitants et aucun centre hospitalier, 17 % des assurés n'ont pas de médecin traitant et plus de 900 bénéficiaires du régime général n'ont pas eu recours aux soins depuis deux ans), l'Institut médical de Sologne (IMDS), centre de santé labellisé France Santé et implanté à Lamotte-Beuvron, porte un projet de création de centre de soins non programmés. L'activité reposera sur l'intervention de sept médecins urgentistes libéraux, exerçant par ailleurs dans le Loiret, complétés par une équipe paramédicale et administrative salariée de l'IMDS. Compte tenu de la nécessité d'une telle structure sur ce territoire, le conseil départemental a accordé une subvention de 30 000 € à l'IMDS pour l'année 2026.

À Lamotte-Beuvron également, le département a voté, aux titres du plan départemental « Le 41 en bonne santé – 2022-2028 » et du fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS), l'attribution d'une subvention de 100 000 € à la communauté de communes Cœur de Sologne pour la reconversion de l'ancienne gendarmerie en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) multi-sites, complétée par un cabinet infirmier rattaché à Vouzon. La MSP regroupe à ce jour treize professionnels de santé libéraux engagés dans la démarche (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, autres paramédicaux).

Dans le cadre de son soutien à la démographie médicale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a attribué six allocations départementales de stage à des étudiants en médecine, psychomotricité et orthophonie, pour un montant total de 9 000 €. Au titre du fonds d'intervention et de promotion de la santé, le département a attribué, pour l'achat de matériel médical, une aide de 1 846 € à une ergothérapeute installée à Thoré-la-Rochette et 20 000 € à un chirurgien-dentiste installée à Selles-sur-Cher.

Solidarités

Le conseil départemental a octroyé une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € à la SA 3F Centre Val de Loire afin de soutenir le projet d'habitat inclusif destiné aux personnes en situation de handicap mental et porté par l'association LEDA à Pontlevoy. Cette subvention permettra notamment la construction d'un espace commun partagé, le financement du salaire de l'animateur ou encore l'achat de petits matériels.

Soutien aux communes, aux associations et aux jeunes agriculteurs

Dans le cadre de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), le conseil départemental a octroyé quinze subventions, pour un montant total de 378 400 €. Parmi les bénéficiaires, la commune de Saint-Claude-de-Diray pour l'enfouissement de réseaux et l'aménagement de la voirie (50 000 €), la commune de Mondoubleau pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial et de maisons attenantes en tiers-lieu de compétences (50 000 €), la commune de Morée pour la finalisation de la mise en application du zonage d'assainissement de cinq hameaux (50 000 €) ou encore la commune de Saint-Ouen pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue Blériot (50 000 €).



Au titre du soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, le département a également accordé une aide de 7 718 € à la Maison familiale rurale du Vendômois pour mener à bien ses projets en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en classes de 4^e et de 3^e, ainsi qu'une aide de 13 500 € à l'association Zup de Co afin de poursuivre ses actions de tutorat scolaire déployées au sein des collèges François-Rabelais et Michel-Begon, situés en réseau d'éducation prioritaire.

Une subvention de 1 000 € a également été accordée au syndicat des Jeunes agriculteurs de Loir-et-Cher dans le cadre de l'organisation de la session 2026 de la commission nationale viticole du réseau jeunes agriculteur (qui s'est déroulée en vallée du Cher les 20, 21 et 22 janvier derniers).

Environnement

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) adopté en 2024 est composé de différentes actions qui nécessitent un travail partenarial avec plusieurs structures. Le Muséum national d'histoire naturelle est un partenaire de cette politique depuis 2021 et y participe afin d'améliorer les connaissances sur le réseau de sites ENS mais également sur l'ensemble du territoire loir-et-chérien. Il a par exemple, à ce titre, permis, en 2025, l'actualisation et l'homogénéisation complète de toutes les données floristiques nécessaires dans de nombreux projets d'aménagements du territoire. Pour 2026, le partenariat consistera à poursuivre l'inventaire botanique d'ENS actuels ou en projets, à enrichir les connaissances sur des secteurs pré-ciblés du Loir-et-Cher, à poursuivre l'expertise sur la végétalisation de la route de Pommegorge suite à la réimplantation en graminées prélevées localement par réensemencement. À ce titre, une subvention de 9 580 € a été accordée au Muséum national d'histoire naturelle.

Développement du réseau de lecture publique

Dans le cadre du programme de développement du réseau de lecture publique, le département a octroyé plusieurs subventions dont, à la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois, 8 525 € pour l'acquisition de matériel informatique à destination de la médiathèque de Fréteval et de la bibliothèque de Droué, et 3 800 € pour l'acquisition d'équipement mobilier. Un total de 3 600 € a également été attribué aux communes de Chailles, Candé-sur-Beuvron et Saint-Léonard-en-Beauce dans le cadre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque pour des animations en faveur de la lecture, de l'audiovisuel ou du numérique, ainsi que pour les dispositifs « textes en scène » et « musiques en scène ».

Une subvention de 3 600 € a également été attribuée à l'association culturelle des amis du château de Meslay pour l'organisation de la journée littéraire qui accueille une trentaine d'auteurs parisiens et régionaux.

Politique culturelle

Le conseil départemental a octroyé 22 000 € de subventions au titre de l'aide aux projets de spectacle vivant et arts visuels, dont 5 000 € aux compagnies Bleu Printemps de Vineuil et 1.0.1 de Vendôme pour la création de spectacles, 4 000 € à la compagnie La lune blanche de Mer pour ses résidences artistiques, et 3 000 € à l'association Louhenrie de Pouillé pour ses actions culturelles en lien avec la programmation artistique du festival Bip's auprès des établissements scolaires de Faverolles-sur-Cher et de Montrichard Val de Cher, des adolescents et adultes des communes environnantes.

Dans le cadre du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA), une subvention de 120 000 € a été accordée à la communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys pour la réhabilitation du conservatoire à rayonnement départemental et de l'école d'art de Blois.

Cinquante-et-une subventions, d'un montant total de 58 742 €, ont également été attribuées dans le cadre de Festillésime 41.

Politique sportive

Au titre de sa politique sportive, le département a octroyé une subvention de 10 000 € à l'aéroclub de Sologne pour l'acquisition d'un planeur biplace et d'un monoplace d'instruction, et 9 807 € au comité départemental de voile pour l'acquisition de sept bateaux. Une subvention d'investissement de 16 400 € a également été attribuée à l'Office national des forêts pour 2026, notamment afin d'entretenir et sécuriser les parcours de randonnée en forêts domaniales.